

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairies de Bort-les-Orgues (19110), d'Eygurande (19340), de Meymac (19250), de Neuvic (19160), de Sornac (19290), d'Ussel (19200), de la Courtine (23100), pendant 15 jours consécutifs, du 24 juin au 8 juillet 2019 inclus, sur le programme de gestion 2019/2013 des travaux d'entretien, au profit des bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune, présenté par la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté. L'enquête porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et d'une demande de déclaration d'intérêt général.

La demande d'autorisation environnementale relève de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation (A) ou à déclaration (D) pour les rubriques suivantes : n° 3.1.1.0 – 1° (A) et 2° (A/D), n° 3.1.2.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 3.1.3.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 3.1.5.0 – 1° (A) et 2° (D), n° 1.2.1.0 – 1° (A) et 2° (D)

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques Brochu, retraité de la gendarmerie.
- Membres titulaires : Messieurs Jean-Paul Baudet, enseignant en génie civil retraité et Patrick Druelle, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois de Nouvelle Aquitaine.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation IOTA et déclaration d'intérêt général) sera tenu à la disposition du public, du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairies de Bort-les-Orgues (19110), d'Eygurande (19340), de Meymac (19250), de Neuvic (19160), de Sornac (19290), d'Ussel (19200), de la Courtine (23100) aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés :

Mairie de Bort-les-Orgues	Mairie d'Eygurande	Mairie de Meymac	Mairie de La Courtine
- du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	- du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	- du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - le samedi : de 09h00 à 12h00	- du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Mairie de Neuvic	Mairie d'Ussel	Mairie de Sornac	
- du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	- du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - le mercredi : de 08h30 à 12h00 - le samedi 09h00 à 12h00	

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur les registres d'enquête unique tenus à sa disposition en mairies de Bort-les-Orgues (19110), d'Eygurande (19340), de Meymac (19250), de Neuvic (19160), de Sornac (19290), d'Ussel (19200), de la Courtine (23100),
- adresser ses observations au président de la commission d'enquête :
 - par correspondance à la mairie d'Ussel, siège de l'enquête (adresse postale : 26 avenue Marmontel 19200 Ussel).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique unique sur le projet de HCC*)

Un membre au moins de la commission d'enquête sera présent en mairies pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

Mairie de Bort-les-Orgues	Mairie d'Eygurande	Mairie de Meymac	Mairie de La Courtine
- mercredi 3 juillet de 09h00 à 12h00	- mercredi 26 juin 2019 de 09h00 à 12h00	- vendredi 5 juillet 2019 de 09h00 à 12h00	- vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00
Mairie de Neuvic	Mairie d'Ussel	Mairie de Sornac	
- mercredi 3 juillet 2019 de 14h30 à 17h30	- lundi 24 juin 2019 de 08h30 à 11h30 - lundi 8 juillet 2019 de 14h30 à 17h00	- vendredi 28 juin 2019 de 14h00 à 17h00	

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Bort-les-Orgues (19110), d'Eygurande (19340), de Meymac (19250), de Neuvic (19160), de Sornac (19290), d'Ussel (19200), de la Courtine (23100) pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté, M. Vincent Mennessier, chef du service « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Numéro de téléphone : 05.55.95.35.38 – courriel : vmenessier@hautecorrezecommunaute.fr.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze et la préfète de la Creuse seront amenés à statuer, par arrêté inter-préfectoral, sur les demandes (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général) sollicitées (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté inter-préfectoral statuant sur la demande d'autorisation IOTA et demande de déclaration d'intérêt général seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 24 MAI 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Eric ZABOURAEFF